

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00286 Numéro SIREN : 445 359 730 Nom ou dénomination : ACC DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 18084

ACC DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 100 000 euros
Siège social : 5 rue Maréchal Vauban
Les Portes du Palio
06300 Nice
RCS NICE 445 359 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022 PROPOSITION DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 165 664,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice165 664,38 euros
Après absorption des pertes antérieures à concurrence de -23 890,37 euros

Le solde, soit.....141 774,01 euros

A titre de dividendes aux Associés.....66 000,00 euros
Soit 33,00 euros par part

Le solde, soit.....75 774,01 euros
En totalité "Report à nouveau"

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 66 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 30 juin 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les Associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	48 000,00 euros	48 000,00 euros
Exercice clos le 31/12/2018	30 900,00 euros	30 900,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<i>Certifié conforme</i> <u>Madame Angélique, Denise, Valérie, Renée DAU</u> <u>née MAZZACORI</u> <u>Gérante Associée</u>	
--	---

ACC DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 100 000 euros
Siège social : 5 rue Maréchal Vauban
Les Portes du Palio
06300 Nice
RCS NICE 445 359 730

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

PROPOSITION DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 165 664,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice165 664,38 euros
Après absorption des pertes antérieures à concurrence de -23 890,37 euros

Le solde, soit.....141 774,01 euros

A titre de dividendes aux Associés.....66 000,00 euros
Soit 33,00 euros par part

Le solde, soit.....75 774,01 euros
En totalité "Report à nouveau"

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 66 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 30 juin 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les Associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

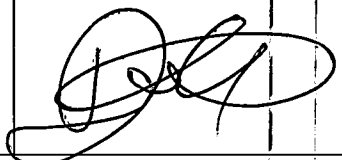
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	48 000,00 euros	48 000,00 euros
Exercice clos le 31/12/2018	30 900,00 euros	30 900,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<u>Certifié conforme</u> <u>Madame Angélique, Denise, Valérie, Renée DAU</u> <u>née MAZZACORI</u> <u>Gérante Associée</u>	
---	--

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

cerfa

N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise:		ACC DISTRIBUTION		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise:		5 RUE MARECHAL VAUBAN LES PORT		06300 NICE	
SIRET		4 4 5 3 5 9 7 3 0 0 0 0 2 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois:		1 2		Durée de l'exercice précédent: 1 2	
				Exercice N clos le	
				31 12 2021	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA	
ACTE IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	821 AG	821
		Fonds commercial (1)	AH	32 900 AI	32 900
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 348 AK	7 348
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	55 219 AQ	6 894 48 325
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	484 442 AS	189 520 294 923
		Autres immobilisations corporelles	AT	73 711 AU	16 378 57 333
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	150 CV	150
		Créances rattachées à des participations	BB	167 239 BC	167 239
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	7 700 BI	7 700	
TOTAL (II)		BJ	829 531 BK	220 961 608 570	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	74 634 BU	74 634
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	400 BW	400
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	74 010 BY	4 475 69 535
		Autres créances (3)	BZ	39 811 CA	39 811
		Capital souscrit et appelé, non versé *	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
Disponibilités	CF		54 224 CG	54 224	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	5 721 CI	5 721	
	TOTAL (III)	CJ	248 799 CK	4 475 244 324	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 078 331 1A	225 436 852 894	
Renvois: (1) dont droit au bail:		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	
(3) Part à plus d'1 an:				CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations:	Stocks:	Créances:	

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AS LF AAO

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ACC DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000...)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(23 890)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	165 664	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	251 774	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	387 390	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	3 304
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	147	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	129 300	
	Dettes fiscales et sociales			DY	80 980	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte de régl.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	601 120		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	852 894		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	296 213	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	526		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AND
AS LF

SARL ACC DISTRIBUTION
n°SIRET: 445 359 730 00022

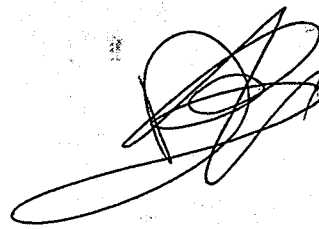
exercice clos le 31/12/2021

9

5, rue Maréchal Vauban
Les Portes du Palio
06300 NICE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE COMPTABLE
EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021 :



SOMMAIRE	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES

I-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation
Calcul des amortissements et des provisions
Changement de méthode
Dérogations
Informations complémentaires

X

X

X

X

X

II-COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Etat de l'actif immobilisé
(renvoi imprimé fiscal n°2054)
Etat des amortissements
(renvoi imprimé fiscal n°2055)
Etats des provisions
(renvoi imprimé fiscal n°2056)
Etat des échéances des créances et des dettes
(renvoi imprimé fiscal n°2057)
Informations complémentaires sur:
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
Frais d'établissement
Frais de recherche et de développement
Fonds commercial
Charges à payer
Produits à recevoir
Charges constatées d'avance
Produits constatés d'avance
Charges à répartir sur plusieurs exercices
Composition du capital social
Différence d'évaluation sur éléments fongibles
Ventilation du chiffre d'affaires net
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

III-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Crédit bail
Engagements financiers
Engagements de retraite
Dettes garanties par des sûretés réelles
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
Accroissements et allègements de la dette future d'impôt
Rémunérations des dirigeants
Effectif moyen
Identité des sociétés mères consolidant
les comptes de la société
Liste des filiales et participations
(renvoi imprimé fiscal n°2059G)

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

AM LP B

IV-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels
(renvoi imprimé fiscal n°2053)
Transferts de charges
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

	X
X	X
	X

**V-TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES**

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **852 894 Euros**
et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est
de **1 100 124 Euros** et dégageant un bénéfice net comptable de **165 664 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux
règles comptables édictées par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014,
et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément
aux hypothèses de base:

- *continuité de l'exploitation,
- *indépendance des exercices,
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en
comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE:

En 2021, par suite de prolongation de la crise sanitaire et économique déclenchée par l'épidémie
du COVID-19 débutée en mars 2020, l'activité n'a pas subi de fermeture administrative. Cependant
l'exploitation a enregistré certains ralentissements par rapport à une pleine et entière reprise d'activité
dans des conditions normales.

Pour compenser les pertes d'exploitation provoquées par la crise sanitaire du COVID-19, la société a sollicité les aides sociales et économiques suivantes ;

1/ report d'une année supplémentaire de début de remboursement du Prêt Garanti par l'Etat souscrit en avril 2020 du montant de 101 000 Euros en capital , soit un début de remboursement d'emprunt reporté à mai 2022

2/ souscription auprès de la banque CIC LYONNAISE DE BANQUE d'un second Prêt Garanti par l'Etat du montant de 50 697 Euros en capital en mars 2021 avec différé de début de remboursement prévu en avril 2023

3/ mise en activité partielle du personnel salarié de l'entreprise pour les périodes de janvier 2021 à février 2021, puis d'avril 2021 à juin 2021

avec versements d'allocations d'activité partielle au personnel salarié pour le montant total de 10.102 Euros et remboursements par l'Etat d'indemnités d'activité partielle pour le montant total de 7 843 Euros

Aucune autre aide, hormis celles mentionnées ci-dessus, n'a été sollicitée, ni versée durant l'année 2021.

En 2021, est intervenue à l'initiative de l'ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC PACA la résiliation amiable du bail commercial relatif au local d'exploitation situé 10, impasse Guidotti, 06300, NICE, en contrepartie du versement d'une indemnité d'éviction du montant de 250,000 Euros comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

La résiliation de ce bail commercial a eu pour conséquence,

d'une part, la fermeture totale et définitive de l'établissement sis 10, impasse Guidotti, 06300, NICE au 31/10/2021,

et, d'autre part, le transfert du siège social et unique établissement d'exploitation

au 5, rue Maréchal Vauban, Les Portes du Palio, 06300, NICE à compter du 01/11/2021.

Le transfert de siège social a été opéré sans aucune interruption d'exploitation.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :

1/ composition du capital social

TITRES	VALEUR NOMINALE		NOMBRE DE TITRES	
	début exercice	fin exercice	début exercice	fin exercice
parts sociales	50 €	50 €	2000	2000

2/ fonds commercial

nature	montant des éléments				dépréciation
	achetés	réévalués	reçus en apports	global	
éléments incorporels			32 900 €	32 900 €	0 €

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

AND LP. AS

3/ autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

nature	valeur d'amortissement	taux d'amortissement
logiciel KEZIA	465 €	100%
marque déposée "A l'Ombre du Caféier "	98 €	100%
création site internet "A.O.C."	6 600 €	33%
module e-commerce & pay pal sur site A.O.C.	650 €	33%
licence OFFICE 2016	356 €	100%

4/ immobilisations corporelles

En raison de la taille de l'entreprise ainsi que la nature de ses immobilisations, les nouveaux règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et n°2004-06 du 23 novembre 2004 concernant notamment la décomposition des immobilisations corporelles, n'ont pas été appliqués.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue:

- * Autres ensembles immobiliers : 20 ans
- * Distributeurs Automatiques Boissons Chaudes et Froides, Confiseurs et Autres D.A. : de 1 à 5 ans
- * Fontaines à eau : 5 ans
- * Machines à café : de 1 à 5 ans
- * Matériels D.A. : de 3 à 5 ans
- * Autres matériels d'exploitation : de 3 à 5 ans
- * Agencements, installations : de 4 à 10 ans
- * Matériel de Transport : de 3 à 5 ans
- * Matériel informatique et de bureau : de 3 à 5 ans
- * Mobilier : de 5 à 10 ans

5/ créances immobilisées

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

6/ évaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les stocks de matières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

7/ évaluation des créances et des dettes

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan.

8/ stocks :

Les stocks de marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

9/ évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement ont été intégrés.

10/ disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

11/ produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 511 €
Autres créances	22 007 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	118 €
Total	25 636 €

12 / charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

Montant

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	801 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 276 €
Dettes fiscales et sociales	46 171 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	0 €

Total 79 248 €

13/ charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance

Montant

Charges d'exploitation	5 721 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	

Total 5 721 €

Produits constatés d'avance

Montant

Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	

Total 0 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

14/ ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21°)

Répartition par secteur d'activité Montant

	Montant	
ventes de café (grain, dosettes et capsules)	445506	40%
ventes autres denrées alimentaires et boissons	25065	2%
ventes d'autres marchandises	31385	3%
locations ventes de fontaines à eau, machines à café et distributeurs automa	57698	5%
recettes des ventes par automates et par machines à café professionnelles	539062	49%
prestations de services	1409	0%

Total 1100124

15/ rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-18°)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	24 584 €
des organes d'administration	
des organes de surveillance	
Total	24 584 €

16/ effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	6	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

17/ dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-8°)

Montant restant dû en capital :	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	386 589 €
Emprunts et dettes financières divers :	
Total	386 589 €

En ce qui concerne les emprunts en cours, les intérêts et autres frais annexes restant à échoir au 31/12/2021 reviennent au montant total de : 25 311 €

19/ crédit bail

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

crédits baux mobiliers relatifs à des matériels d'exploitation et de transport

valeur d'origine	79 135 €
cumuls amortissements en fin d'exercice	63 878 €
valeur nette comptable en fin d'exercice	15 256 €

AND
LF
AB

cumuls redevances payées en fin d'exercice	75 243 €
--	----------

redevances restant à payer	
- à un an au plus	7 606 €
- entre 1 et 5 ans	11 661 €
- à plus de 5 ans	
Total	19 266 €

valeur résiduelle (option d'achat fin de contrat)	4 140 €
---	---------

montant en charge sur l'exercice	27 229 €
----------------------------------	----------

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

20/ produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27 avril 1982)

(renvoi imprimé fiscal n° 2053)

21/ transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

nature	montant
transferts de charges d'exploitation	683 €